



Prise de mes arme de chasse

Par **riorda claud**, le **02/08/2017** à **16:14**

bonjour

en 2014 j'ai fais une ts sans gravité péter les plon car fatiguer par mon travail. les gendarme mon prix mes armes de chasse .j'ai pue chasser deux saison avec une nouvelle arme .mai la saison dernier il son venue récupérer l'arme .et cette saison 2017:2018 j'ai ressue ma demande de validation de mon permie que j'ai renvoyiez avec le payement .mes la fédération ne veux pas me le valider et ni me le rembourser. que doige faire pour récupérer mes armes et ma validation de chasse. je nes été ni condaner par un tribunal ni convoquer
merci

Par **jodelariege**, le **02/08/2017** à **19:41**

bonjour ,n'y a t il pas un certificat médical à fournir pour l'obtention du permis de chasse? il faut avoir une bonne santé psychique et votre tentative de suicide laisse à penser que vous êtes fragile psychiquement....une tentative de suicide n'est jamais sans gravité puisque le but est de se donner la mort...

Par **riorda claud**, le **03/08/2017** à **21:26**

bonjour

merci de votre réponse. certificat médical d'une phys... .j'ai pété un plon tous simplement ouvert un bouteille de camp igue gaz cette Pluto un appel au secoure de 30 année d'entrepreneur de fatigue .j'ai un certificat d'une phys.. disant que tous aller bien que j'avais simplement une gros fatigue.de plus sa mes arriver en 2014 et mon retirai mes armes en 2016 et mon permis cette année. comprend pas .pas hu de jugement de tribunal.